



ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE ROOST-WARENDIN

Avenue du 8 Mai

Le Maire de Roost-Warendin,

Vu, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les articles du Code de la Route,

Considérant que des travaux d'extension du réseau AEP pour lotissement seront entrepris Avenue du 8 Mai 59286 Roost-Warendin du 04 juillet au 04 août 2024 par SAS DELCROIX TP CHEZ Sogelink, TSA 70011 Dardilly Cedex 69134,

ARRÊTE

Article 1 - STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La circulation sera restreinte pendant la durée des travaux Avenue du 8 Mai. La vitesse sera limitée à 30 kms/h. Le dépassement ainsi que le stationnement seront interdits aux abords des travaux

Article 2 – RESTRICTION

Cette restriction de circulation et de stationnement sera matérialisée par la pose de panneaux ou par feux tricolores provenant d'un fabricant agréé par le Ministère de l'Equipeement conformément aux prescriptions de l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la circulation routière, tous les signaux devront être en parfait état et rétro réfléchissants.

Article 3 – RESPONSABILITE

SAS DELCROIX TP est chargé, sous sa responsabilité, de l'installation des panneaux de signalisation, de la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation du chantier.

A la fin des travaux SAS DELCROIX TP devra, dans un délai de quinze jours, remettre les lieux dans leur état primitif. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire du présent arrêté.

Article 4 – EXECUTION

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La SAS DELCROIX TP
- La Police Nationale de Douai
- La Police Municipale de Roost-Warendin
- Les Services Techniques de Roost-Warendin
- Le Service Développement Local de la Mairie de Roost-Warendin
- Evéole

Fait à Roost-Warendin, le 24 Juin 2024

L'Adjoint au Maire,

Jean-Louis QUIN